

# PROCES VERBAL DU 06 AOUT 2024

Saison 2024/ 2025

## OBJET

- ✓ **Mise à jour des engagements des Equipes de Jeunes à la date finale des engagements (05/08/2024) – Poules D1 – D2 – U18 – U15 – U13**

## RELEVÉ DE DECISIONS

La date d'engagement pour les poules U18-U15-U13 était jusqu'au 5 août.

A la suite des réponses des clubs, la Commission des Enfants et des jeunes valide les modifications suivantes :

- ✓ **U18 D2 :**

Le club de l'U.S. LES MARTRES DE VEYRE n'engageant pas d'équipe, la Commission décide le repêchage de l'équipe de l'U.S. ISSOIRE (2) qui termine 7<sup>ème</sup> de la poule de D2 sur la saison 2023/2024.

- ✓ **U15 D1 :**

Les équipes des clubs du F.C. BLANZAT et du Groupement jeunes SCB FOOT ne repartant pas à ce niveau, la Commission décide le repêchage de l'équipe de CLT A.S.M (3) qui termine 8<sup>ème</sup> et de l'U.S. BEAUMONT qui termine 9<sup>ème</sup> de la poule de D1 sur la saison 2023/2024.

- ✓ **U15D2 :**

À la suite du repêchage de CLT A.S.M (3) et l'U.S. BEAUMONT en U 15 D1, les équipes suivantes sont repêchées en D2 : DOME SANCY qui termine 6<sup>ème</sup> de D2, et F.C. RIOM (2) qui termine 7<sup>ème</sup> de D2 sur la saison 2023/2024.



**Commission Des Enfants et des Jeunes**  
Procès-Verbal

✓ **U13D1 :**

L'U.S. COURPIERE ne souhaitant pas repartir à ce niveau, la Commission valide l'accession du club de **l'U.S. VIC LE COMTE**, meilleur 3<sup>ème</sup> de D2 sur la saison 2023/2024.

✓ **U13 D2 :**

Le club du C.S. PONT DE DORE ne souhaitant pas repartir à ce niveau, la Commission valide le repêchage du **GROUPEMENT FORMATEUR LIMAGNE**, 2<sup>ème</sup> meilleur 4<sup>ème</sup> de la poule de D3 sur la saison 2023-2024.

**Le Président de Commission**  
**ARCHIMBAUD Anthony**